

Assemblée du 7 décembre 1963 à Féchy

Assemblée ouverte à 15h30

Présidence Jacques Clot Féchy

Ordre du jour

1. Appel
2. Lecture du dernier procès-verbal
3. Citron 1964
4. Propositions individuelles.

1. Appel.

Sont présents les délégués des sociétés suivantes:
Féchy, Pizy, Moutherod, St Livres, Balles, Molles.
Absent: Berolle

2. Lecture du dernier procès-verbal accepté tel quel

3. Citron 1964

- a) le dernier Citron ayant été organisé par une société du bas, le prochain sera attribué à une société du haut.

Willy Künner, Féchy propose Balles. Il est appuyé par toute l'assemblée. Ainsi Balles organisera le Citron 1964.

- b) Règlementation pour le tir: Après une discussion générale, l'assemblée décide que tout membre ayant tir sur révoles a l'obligation d'effectuer ses tirs, cas force majeure excepté.

Classement inter-société: le 60% de tous les résultats compte pour le tir.

Les sociétés sont invitées à envoyer la liste exacte

des membres âgés de plus de 18 ans rattachés à la société organisatrice.

4. Propositions individuelles.

- Willy Kurner Fechy, président en charge lors du dernier Criton, remercie les sociétés de leur présence au Criton. Il donne ensuite quelques renseignements et regrette tout particulièrement que le cortège n'ait pu avoir lieu du le mauvais temps.

- Plusieurs membres remercient la Ste de Jeunesse de Fechy de l'excellent accueil réservé lors du Criton.

- Roch, Rollet, remercie à son tour de l'attribution du Criton 1964.

- Decollogny propose de créer un fond de prévoyance en cas de déficit lors d'un Criton.

M Willy Kurner lui répond négativement et propose que 5. - fr par société soit versé à la Ste organisatrice.

- Decollogny propose de faire des statuts. Discussion générale. Justement aucune décision est prise.

Le coup de l'étrier est offert gracieusement par la Ste de Jeunesse de Fechy.

Le Président

Le Secrétaire

J. Ast.

J. Quel.